

Élections du Conseil de surveillance

Orange Actions | 30 novembre au 4 décembre 2020

Octobre 2020



Dans cette BD illustrative, les personnages ne portent pas de masque. Dans l'entreprise, nous respectons les gestes barrières et les consignes sanitaires.



www.cftcvousdefendre.org

www.cfecgc-orange.org





1



2



(1) Le nombre d'actions gratuites dépend du nombre d'actions souscrites. Lors de l'offre Cap'Orange 2016, les salariés ont gagné jusqu'à 90% de leur mise initiale.

(2) Cette année, grâce à la négociation de la CFE-CGC Orange, les personnels pouvaient toucher jusqu'à 600 € pour 500 € placés.

(3) Les actions sont bloquées pendant 5 ans, mais les salariés touchent les dividendes qu'ils peuvent percevoir en cash ou réinvestir en actions Orange. Lors de la sortie, les plus-values sont uniquement soumises aux prélèvements sociaux (actuellement 17.2%).



3



4



(4) En 2014, la CFE-CGC Orange a fait activer les droits de vote double (permis par la loi Florange) pour toutes les actions Orange détenues dans le PEG.

(5) Chaque année, la CFE-CGC Orange publie et explique ses votes en AG des actionnaires : vous savez exactement comment sont utilisés vos droits de vote.



Hélène Marcy



Stéphane Gouriou

Membres du Conseil de surveillance Orange Actions

Nos revendications :

- **Défendre en priorité les emplois**, leur présence équilibrée sur le territoire national, et le salaire fixe avec des augmentations préservant votre pouvoir d'achat (le salaire pèse beaucoup plus que le dividende dans votre rétribution).
- **Demander un dividende inférieur au bénéfice d'Orange**, pour que l'entreprise puisse investir dans des activités de croissance.
- **Développer l'actionariat salariés** via des ORP (Offres Réservées aux Personnels) ou des AGA (Attribution gratuite d'actions) pour que le personnel détienne au moins 10% du capital d'Orange, afin de peser davantage sur la stratégie du Groupe.

Quelques actions clés :

- **Obtention des droits de vote doubles pour les personnels actionnaires** : activation de la loi Florange dès sa promulgation.
- **Intervention auprès des parlementaires** pour des lois favorables à un actionariat salarié responsable : rétablissement des ORP obligatoires lors des cessions de capital par l'Etat, amélioration de la Loi Pacte...
- **Vous accompagner dans la gestion de votre épargne salariale** : réponse à vos questions, lettre trimestrielle dédiée, conférences avec des experts, alerte mail lors de chaque opération nécessitant une action de votre part, restitution de nos votes en AG des actionnaires d'Orange...

Abonnez-vous gratuitement sur : <http://bit.ly/abtCFE-CGC>
ou par mail sur : secretariatnational@cftcorange.fr



Je choisis l'expertise,
#jevoteCFE-CGC&CFTC

